

Les Jurys de la Communauté Française de l'enseignement secondaire ordinaire

Consignes d'examens

Cycle	2017-2018/2
Titre	CE2D Professionnel - Construction groupe Bois
Matière	Technologie /Dessin technique / T.P. et méthodes

**Direction de l'organisation
des jurys**

Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles

jurys@cfwb.be

Tél : +32 (0)2 690 85 86
enseignement.be/jurys

I. Informations générales

●●● Identification de la matière

Nom de la matière dans le décret :

Volume horaire :

OPTION	3102	BOIS	
FORMATION TECHNIQUE DE BASE		3^{ème}	4^{ème}
MECANIQUE – ELECTRICITE		1	1
FORMATION TECHNIQUE ORIENTEE			
TECHNOLOGIE / C.U.M.		3	3
DESSIN TECHNIQUE – LECTURE DE PLANS		5	5
HYGIENE – SECURITE – LEGISLATION		1	1
TRAVAUX PRATIQUES ET METHODES			
T.P.M.		15	15
TOTAL		25	25

●●● Programme

Le numéro du programme : **116/2002/249**

●●● Titre visé, type d'enseignement et l'option

Titre :

Le Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré pour l'enseignement secondaire général, technique de transition, technique de qualification, artistique de transition, artistique de qualification et professionnel (CE2D) ;

II. Grille horaire de l'option

- Technologie
- Dessin technique
- Lecture de plans
- T.P. et méthodes

III. Organisation de(s) l'examen(s)

●●● Modalité d'évaluation d'examen(s)

Durée : 3h00.

Le candidat répondra à un questionnaire portant sur :

Examen théorique.

- ⇒ La compréhension d'un plan d'architecte et du cahier des charges,
- ⇒ Connaissances sur le bois
- ⇒ Les machines fixes, (nomenclature, utilisation en sécurité)
- ⇒ Compléter un ou plusieurs plans de menuiserie.

Examen pratique.

Durée : 4h00.

Le candidat exécutera une pièce comprenant :

- ⇒ Exécution d'un ou Plusieurs assemblages,
- ⇒ Profilage de rainure, feuillure, moulure,
- ⇒ Finition de bonne qualité.

●●● Condition pour présenter

Seuls les candidats, ayant réussi les épreuves de théorie, peuvent présenter les épreuves de pratiques.

●●● Condition pour présenter l'épreuve pratique en cas d'épreuve théorique préalable pour les cours de l'option

Le candidat passera les épreuves avec sincérité et individuellement. En atelier, le candidat devra respecter les consignes de sécurité lors du passage aux machines.

●●● Matériel

Théorique :

- ⇒ Matériel pour écrire,
- ⇒ Une calculatrice, (pas de smartphone)
- ⇒ Une règle graduée,
- ⇒ Une équerre,
- ⇒ Crayon gris,
- ⇒ Gomme.

Pratique :

- ⇒ Les équipements de protection individuels, (E.P.I.)
- ⇒ Crayon gris,
- ⇒ Équerre de menuisier,
- ⇒ Scie de menuisier,
- ⇒ Ciseaux à bois,
- ⇒ Bédane de 12 mm,
- ⇒ Maillet,
- ⇒ Presse de 120x 300,
- ⇒ Papier de verre.

●●● Ce qui est attendu du candidat = consignes d'examens ?

Le candidat passera les épreuves avec sincérité et individuellement. En atelier, le candidat devra respecter les consignes de sécurité lors du passage aux machines.

IV. Evaluation et sanction des études

●●● Pondération

Epreuve théorique

Compréhension de plan : 40 points

Technologie : 40 points

Dessin : 20

Epreuve pratique

La pièce est cotée sur 50 points

●●● Dispense

Aucune dispense n'est autorisée aux épreuves de théorie et de pratique.

●●● Rappel du règlement

En cas d'absence non justifiée à deux épreuves lors d'un même cycle, la Direction de l'organisation des jurys pénalisera le candidat en se donnant le droit de ne pas organiser pour ce candidat les épreuves pour lesquelles il a été absent lorsqu'il s'inscrit à un autre cycle suivant ou en attribuant toute autre sanction qu'elle jugera opportune.

V. Annexes

●●● Exemple d'anciens examens

La direction de l'organisation des Jurys ne souhaite pas diffuser d'anciens examens. Ceci pour des raisons pédagogiques. La composition d'un examen est fonction en partie du comité d'examineurs qui les rédige. Un changement d'examineur peut donc entraîner un changement de forme. De plus, les questions ne portent que très rarement sur l'ensemble des UAA du programme.

Cependant, pour certaines matières les examinateurs peuvent donner quelques pistes d'interrogations.